



MARCQ EN BAROEUL
299, rue du Général De Gaulle
59700 Marcq En Baroeul

MINISTERE DE LA DEFENCE
590350024E - LILLE - CASERNE
VANDAMME - D
17 RUE LYDERIC 59000 LILLE

fabienfurtado@bureauveritas.com

sarah.champonnois@intradef.gouv.fr

Réf. client :
Rapport N°: 3445079/1/1
Rapport établi le 04/05/2023

A l'attention de **CHAMPENNOIS Sarah**

Diagnostic relatif à la gestion des déchets issus de la démolition d'un bâtiment

Lieu d'intervention :	HANGAR			
Adresse :	MINISTERE DE LA DEFENCE 590350024E - LILLE - CASERNE VANDAMME - D 17 RUE LYDERIC 59000 LILLE			
Parcelle (s) cadastrale (s)	NC			
Date du constat :	02/05/2023			
En présence de :	Gardien			
Désignation de la compagnie d'assurance :	MSIG	F210.16.0414	date de fin de validité :	31/12/2023
Opérateur de repérage :	FABIEN FURTADO		Signature	

Ce rapport comporte 18 pages dont 1 page de garde



Sommaire

1. PREAMBULE.....	3
1.1. Rappel du contexte et de la mission	3
1.2. Textes de référence.....	3
1.3. Identification du maitre d'ouvrage de l'opération de démolition	3
1.4. Identification du diagnostiqueur	4
1.5. Localisation de l'opération	5
1.6. Description du bâtiment à démolir et historique	5
1.7. Documents examinés	5
1.8. Déroulement et particularités de la mission	5
1.9. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser	5
2. SYNTHESE	6
2.1. Tableaux de synthèse	6
2.2. Tableaux de détails	8
2.3. Répartition des déchets issus de la démolition par catégorie et filière	9
2.4. Répartition des déchets résiduels par catégorie et filière	10
3. DIAGNOSTIC TECHNIQUE	11
3.1. Inventaire des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments.....	11
3.4. Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED).....	16
4. ANNEXE 1 : REPERAGE DES MATERIAUX DES PAROIS VERTICALES.....	17
5. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT.....	18



1. PREAMBULE

1.1. Rappel du contexte et de la mission

ETAPE 1 : ETUDE DOCUMENTAIRE

Examen des documents transmis par le maître d'ouvrage, permettant d'identifier les matériaux constitutifs du bâtiment à démolir.

ETAPE 2 : REALISATION DES REPERAGES SUR SITE

Visite exhaustive des locaux.

Identification et repérage au moyen de sondages réalisés par outillages individuels et portatifs des différents matériaux en présence, à l'exception des fondations, cuves ou canalisations enfouies dans le sol.

ETAPE 3 : REALISATION DU DIAGNOSTIC ET REDACTION DU RAPPORT

Identification et quantification des matériaux.

Estimation des quantités de déchets produits :

- en masse,
- par catégorie de déchet (dangereux/ non dangereux/ inerte),
- par filière de traitement (réemploi, recyclage, etc.).

Examen des possibilités de réemploi sur site.

Identification des filières locales de traitement des déchets identifiés dans le diagnostic.

1.2. Textes de référence

Ce diagnostic est réalisé par rapport aux référentiels suivants :

- Articles R.111-43 à R.111-49 du Code de la Construction et de l'habitation (créés par le décret n°2011-610 du 31 mai 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments).
- Arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments.

1.3. Identification du maître d'ouvrage de l'opération de démolition

Société : MINISTERE DE LA DEFENCE

Adresse : 590350024E - LILLE - CASERNE VANDAMME - D 17 RUE LYDERIC 59000 LILLE

Nom du contact : CHAMPENNOIS Sarah

Tel :

Fax :

Mel : sarah.champonnois@intradef.gouv.fr



1.4. Identification du diagnostiqueur

Société : Bureau Veritas Exploitation

Coordonnées : MARCQ EN BAROEUL 299, rue du Général De Gaulle 59700 Marcq En Baroeul

Nom de l'intervenant : FABIEN FURTADO

Nom de la compagnie d'assurance : MSIG

Contrat : F210.16.0414 valable jusqu'au : 31/12/2023

			
		ATTESTATION D'ASSURANCE	
- Mise à jour du DPE, - Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC), - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méré (DDT), - Etat parasitaire et diagnostic méré (hors DDT), - Diagnostic Plomb avant / après travaux, - Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) : - En cas de location / vente - Dans les parties communes - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures, - Etat des lieux, - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin, - Millèmes de copropriété, - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité), - Sécurité piscine, - Diagnostic technique Loi SRU, - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public, - Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.		Nous, soussignés MSIG Insurance Europe AG, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société : BUREAU VERITAS SERVICES France SAS 8 Cours du Triangle 92800 Puteaux a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale : Bureau Veritas Exploitation SAS 8 Cours du Triangle 92800 Puteaux un contrat d'assurance de RESPONSABILITE CIVILE portant le numéro F210.16.0414. Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant incombent à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :	
3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons. 4) Conseil en performance énergétique. 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil. 6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. 7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.		1) Diagnostic amiante - Repérage amiante avant travaux et démolition, - Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante, - Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA, - Réalisation ou mise à jour de DAPP, - Repérage amiante avant/après travaux ou démolition, - Réalisation ou mise à jour du dossier amiante, - Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage, - Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis, - Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension, - Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré, - Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail, - Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, - Repérage amiante avant-vente, - Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité, - Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés. 2) Autres diagnostics - Diagnostic radon bâtiments, - Diagnostic monoxyde de carbone, - Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants, - Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries, - Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz, - Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT), - Diagnostic de Performances Energétiques –DPE– : - Location - Cession immobilière - ERP - Neuf	
La présente attestation valable du 01/01/2022 au 31/12/2022 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère. Paris, le 16 mars 2022  MSIG Insurance Europe AG 65, rue de la Victoire, 75009 Paris Tél : +33(0)1 40 67 12 34 Fax : +33(0)1 40 67 12 34		MSIG Insurance Europe AG Succursale en France 65 Rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 40 67 42 42 Fax : +33(0)1 40 67 12 34 RCS Paris 753143882, APE 6512 Z Siège social: An den Dominikanern 11-27 50668 Cologne Allemagne RCS Paris 753143882, APE 6512 Z Siège social: An den Dominikanern 11-27 50668 Cologne Allemagne	



1.5. Localisation de l'opération

Adresse du chantier : MINISTERE DE LA DEFENCE 590350024E - LILLE - CASERNE VANDAMME - D 17
RUE LYDERIC 59000 LILLE

N° parcelle(s) cadastrale(s) :

1.6. Description du bâtiment à démolir et historique

Travaux envisagés: Démolition des Hangars

Hangars

1.7. Documents examinés

Objet	Emetteur	Référence - date	Commentaire
Diagnostic amiante avant démolition	David Sampe Bureau veritas	350090885.2.R / 25/01/2023	Présence d'amiante derrière les hangars
Diagnostic plomb avant Démolition	MONTEIRO Victor Bureau Veritas	115631 P / 10/01/2023	Absence de plomb

1.8. Déroulement et particularités de la mission

Zone ou local	Motif de non-visite	commentaire
	R	F

1.9. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser

Aucun



2. SYNTHÈSE

2.1. Tableaux de synthèse

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Exploitation pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

Catégorie	Type de matériau ou déchet	Localisation des matériaux dans les bâtiments	Quantité		observations concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site
			Unités (ml, m2, u)	Tonnes	
DI	Mélanges bitumineux (sans goudrons)			0	
DI	Terres (hors terre végétale) non polluées			0	
DI	Béton et pierre	HANGAR RDC périphérie (Dalles béton armé)	348 m2	260	Séparation des armatures après concassage du béton
		HANGAR RDC Mur sous bassement (Béton armé)	40 m2		Séparation des armatures après concassage du béton
		HANGAR RDC Mur (Béton armé)	392 m2		Séparation des armatures après concassage du béton
DI	Tuiles et briques	HANGAR RDC (Briques pleines)	10 m2	2	
DI	Portes	HANGAR RDC (Porte)	3 U	0	
DND	Bois Faiblement adjuvantés	HANGAR RDC (Portes bois sans vitrage)	2 U	0	
DND	Fenêtre et autres ouvertures vitrées	HANGAR RDC (Fenêtre acier) avec pleksiglas	44 m2	1	
DND	Métaux (à détailler)	HANGAR RDC Bardage (Bardage métallique)	187 m2	15	
		HANGAR RDC Sous toiture (Charpente métallique lourde)	286 ml		
		HANGAR RDC (Tuyaux en zinc)	8 ml		
		HANGAR RDC (Tôle ondulée d'acier)	360 m2		
DND				0	
DND	Isolants Laines minérales	HANGAR RDC A terre (Laines minérales)	15 m2	0	



Catégorie	Type de matériau ou déchet	Localisation des matériaux dans les bâtiments	Quantité		observations concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site
			Unités (ml, m2, u)	Tonnes	
DD	Amiante lié à des matériaux inertes	HANGAR RDC Derrière Hangar (Couverture fibrociment amianté) Plaque plane	6 m2	0	



2.2. Tableaux de détails

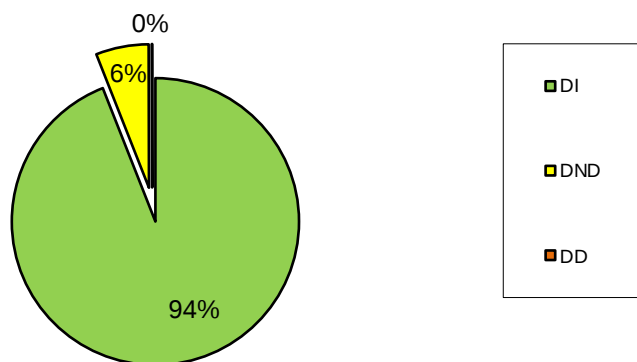
Catégorie	Appellation du matériau ou déchet	Bâtiment/niveau/localisation	Quantité - unité	Masse en tonnes	observations concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site
DND	Bardage métallique	HANGAR RDC Bardage	187 m2	1,31	
DND	Charpente métallique lourde	HANGAR RDC Sous toiture	286 ml	11,44	
DND	Tuyaux en zinc	HANGAR RDC	8 ml	0,03	
DND	Tôle ondulée d'acier	HANGAR RDC	360 m2	2,57	



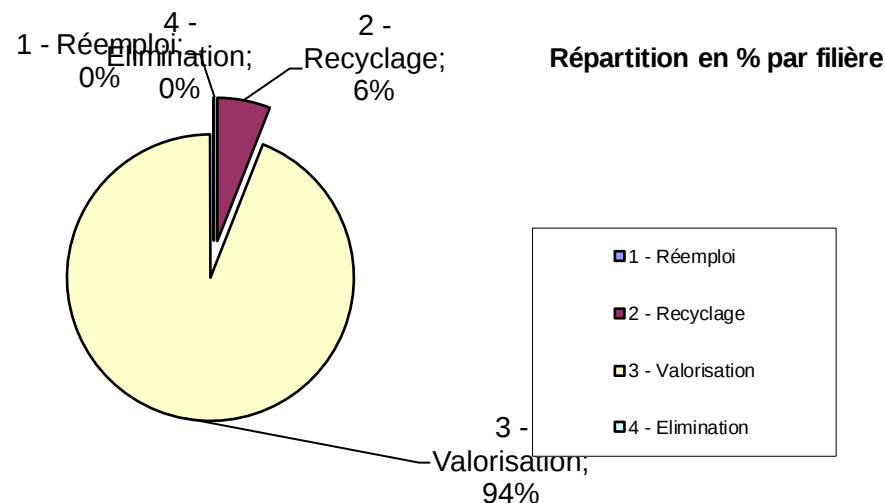
2.3. Répartition des déchets issus de la démolition par catégorie et filière

tonnes	DI	DND	DD	Total
1 - Réemploi	0	0	0	0
2 - Recyclage	0	16	0	17
3 - Valorisation	262	0	0	262
4 - Elimination	0	0	0	0
Total	262	17	0	279

Répartition en % par catégorie



Répartition en % par filière



La nature et les quantités estimées des matériaux identifiées comme « réemployables sur le site » sont données à titre indicatif. Elles ne tiennent pas compte de l'usage du foncier ou du projet de construction. Leur réemploi reste soumis aux essais de convenance requis.

Légende : catégories de déchets

DI : Déchet Inerte

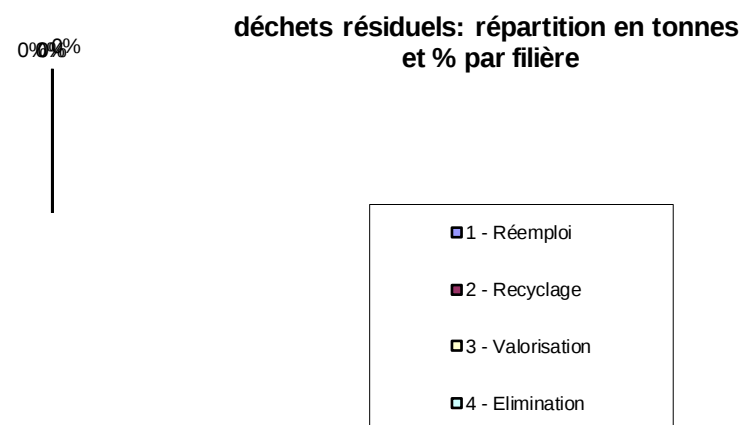
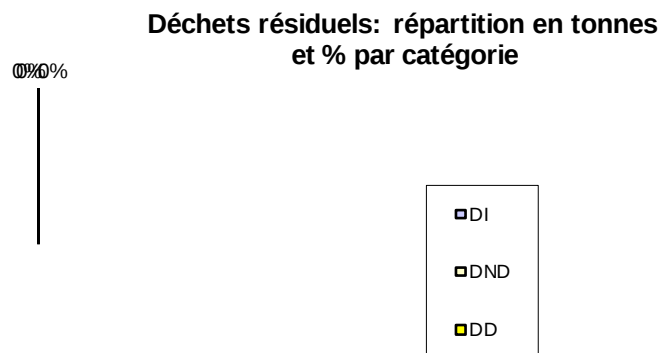
DND : Déchet Non Dangereux

DD : Déchet Dangereux



2.4. Répartition des déchets résiduels par catégorie et filière

Déchets résiduels: tonnes	DI	DND	DD	Total
1 - Réemploi	0	0	0	0
2 - Recyclage	0	0	0	0
3 - Valorisation	0	0	0	0
4 - Elimination	0	0	0	0
Total	0	0	0	0





3. DIAGNOSTIC TECHNIQUE

3.1. Inventaire des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments

Composant	Appellation du matériau ou déchet	Localisation	Catégorie déchet	Filière	Quantité/unité	masse (tonnes)
Eléments porteurs horizontaux	Dalles béton armé	HANGAR RDC périphérie	DI	3 - Valorisation	348 m2	87,00
Eléments porteurs verticaux béton	Béton armé	HANGAR RDC Mur sous bassement	DI	3 - Valorisation	40 m2	16,00
Eléments porteurs verticaux béton	Béton armé	HANGAR RDC Mur	DI	3 - Valorisation	392 m2	156,80
Eléments porteurs verticaux brique	Briques pleines	HANGAR RDC	DI	3 - Valorisation	10 m2	2,04
Menuiserie	Porte vitre	HANGAR RDC	DI	2 - Recyclage	3 U	0,18
Menuiserie intérieure	Portes bois sans vitrage	HANGAR RDC	DND	3 - Valorisation	2 U	0,10
Menuiserie	Fenêtre acier	HANGAR RDC	DND	2 - Recyclage	44 m2	1,08
Bardage	Bardage métallique	HANGAR RDC Bardage	DND	2 - Recyclage	187 m2	1,31
Charpente métallique	Charpente métallique lourde	HANGAR RDC Sous toiture	DND	2 - Recyclage	286 ml	11,44
Descentes pluviales	Tuyaux en zinc	HANGAR RDC	DND	2 - Recyclage	8 ml	0,03
Couvertures métalliques	Tôle ondulée d'acier	HANGAR RDC	DND	2 - Recyclage	360 m2	2,57
Isolation thermique de cloison	Laines minérales	HANGAR RDC A terre	DND	4 - Elimination	15 m2	0,02
Tôle	Couverture plaque plane fibrociment amianté	HANGAR RDC Derrière Hangar	DD	4 - Elimination	6 m2	0,10



Inventaire des déchets résiduels non constitutifs des bâtiments et des déchets issus de leur usage et de leur occupation

Composant	Type de matériau ou déchet	Localisation	Catégorie déchet	Filière	Quantité/unité	masse (tonnes)
-----------	----------------------------	--------------	------------------	---------	----------------	----------------



3.3 Identification des filières régionales de gestion des déchets issus de la démolition

Le déchet est défini par le code de l'environnement (livre V, titre IV, article L. 541-1) comme : « *Toute substance ou tout objet, ou pus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.* ».

Les déchets de déconstruction sont classés en trois catégories définies ci-dessous par le code de l'environnement :

- Les déchets Inertes (DI) : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.
- Les déchets non dangereux (DnD) : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- Les déchets dangereux (DD) : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers (ex : nocif, irritant, inflammable, corrosif, dangereux pour l'environnement, etc.). Ils sont signalés par un astérisque dans la codification européenne des déchets.

Le code de l'environnement prévoit que tout exploitant ou maître d'ouvrage générant des déchets mette en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :

- a) La préparation en vue de la réutilisation ;
- b) Le recyclage ;
- c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- d) L'élimination ;

Le code de l'environnement prévoit également que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier ;

Définitions des modes de traitement

Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement ;

- Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage ;

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets ;

Élimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou

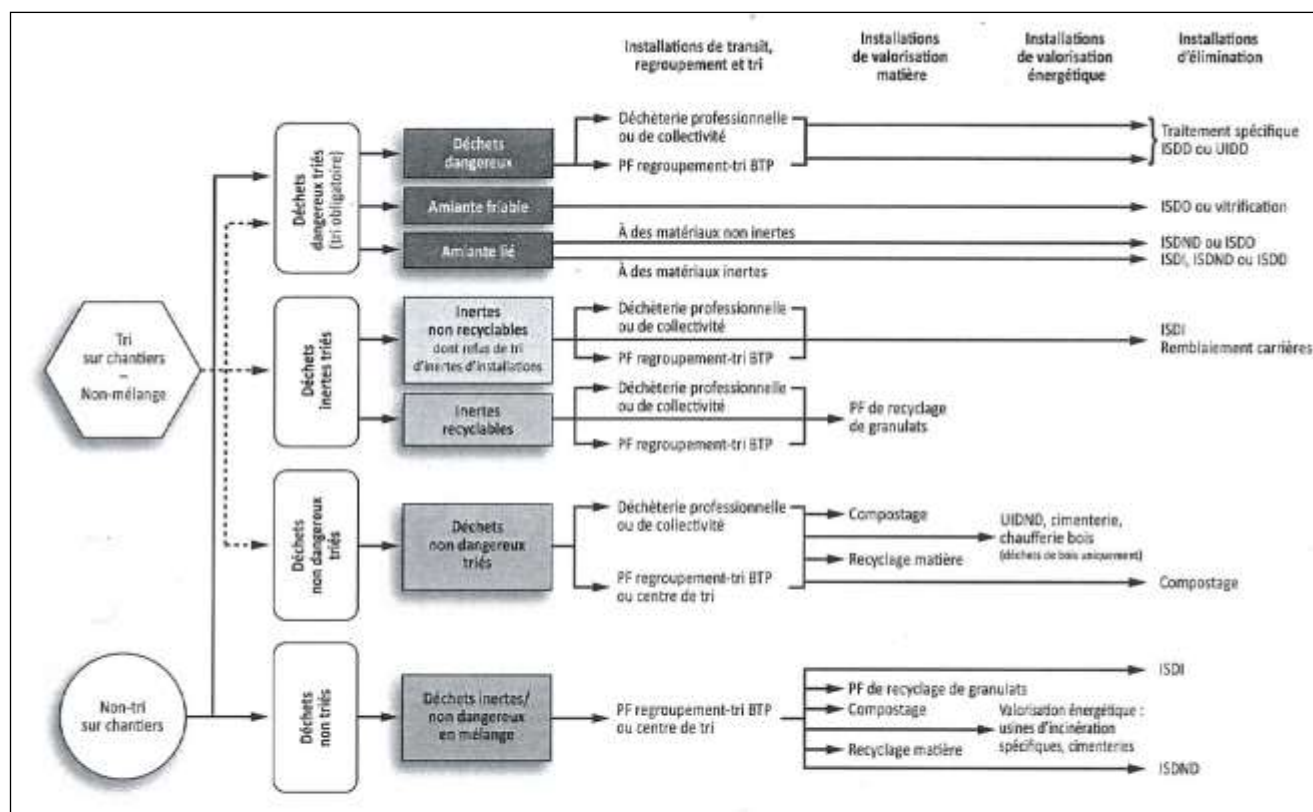


produits ou d'énergie.

Le schéma suivant présente la synoptique des filières de regroupement, tri, valorisation et élimination des déchets. Les filières de réutilisation et de réemploi ne sont pas symbolisées dans ce synoptique car elles n'existent que pour certains matériaux.

Légende :

- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux ;
- ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ;
- PF : Plate-forme
- UIDND : Usine d'incinération de Déchets Non Dangereux.





3.4 Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED)

Le SOGED constitue le document de référence à tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, maître d'oeuvre,...) traitant spécifiquement de la gestion des déchets du chantier.

Au travers du SOGED, les intervenants du chantier de démolition s'engagent sur :

- le tri sur le site des différents déchets de chantier,
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations, etc.),
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir,
- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre et du coordinateur environnemental quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier,
- les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.

Nous vous conseillons de prévoir un SOGED dans le cadre de la déconstruction du bâtiment, objet de ce rapport, afin que la réglementation Déchets soit respectée et que le chantier se déroule dans de bonnes conditions environnementales.

4. ANNEXE 1 : REPERAGE DES MATERIAUX DES PAROIS VERTICALES

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		LEGENDE		Situation du bien
Adresse	CASERNE VANDAMME LILLE	Px	Prélèvement n°X contenant de l'amiante	
Date visite	05/04/2023	Px	Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
Acteur	D.S.	S	Sondage	
N° dossier		MM	Non visité	
Planche	1			
Matérialisation	Indice			

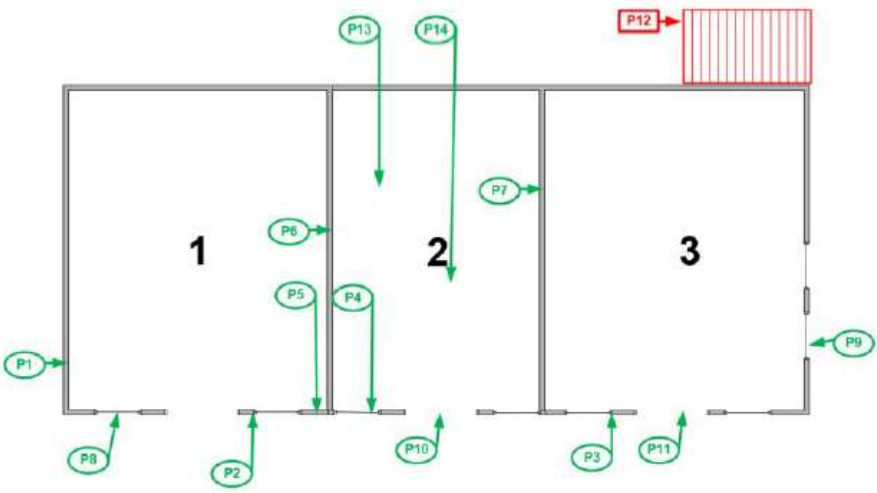


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : HANGAR	Adresse : 17 RUE LYDERIC 59000 LILLE	Localisation : CASERNE VAN DAMME
Réalisé par : David SAMPE	N° de planche : 1 / 1	

5. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT

Résultat de votre recherche

CENTRES DE TRAITEMENT	DÉCHÈTRIÈRES PUBLIQUES	COLLECTEURS
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE
1 ECO CENTRE SAINTES	5,7 km	HAUBOURDION
2 BTE HAUBOURDION	6,20 km	HAUBOURDION
3 STMC ET ESTERRA	0,06 km	LEZENNES
4 VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	18,82 km	WAMBRECHIES
5 VANHEE FRANCE	27,62 km	BILLY-BERCLAU
6 MALAQUIN	37,91 km	SAINT-AMAND-LES-EAUX
7 NICOLLIN	41,81 km	AVION
8 ECO PARC	54,98 km	BLARINGHEM
9 BAUDELET ENVIRONNEMENT	56,79 km	BLARINGHEM
10 SUZET RECYCLAGE	61,68 km	LOURCHES
11 RECYDEM	63,55 km	LOURCHES
12 ECO CENTRE DUNKERQUE	72,46 km	DUNKERQUE
13 RECYCLAGE DES VALLÉES	88,37 km	HAUTFRONT
14 SARL Recycle Des Vallées	89,38 km	LOUVROIE
15 PRICOURT ENVIRONNEMENT RECYCLAGE	97,18 km	PRICOURT
16 BAUDELET ENVIRONNEMENT	107,17 km	CALAIS
17 DETEC services environnement	108,25 km	SAINT-QUENTIN
18 DETEC	130,21 km	SAINT-QUENTIN
19 VERCRUYSE FRERES	134,14 km	TREPIED
20 SARL VALORBAT	136,59 km	CONCREN

MA RECHERCHE

Localisation : 99000 Lille, France
Déchets : Amiante ciment + Sol non traité + Matériaux métalliques + Tuile, brique, carrelage + Béton
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

- recyclage
- valorisation énergétique

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de valorisation

Contacts régionaux

Administrateur de la base
Thomas BATORDJ
Tel : 06 04 59 93 01
batordj@hautsdefrance.fr